



Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS)

Unité des coopératives, Département des entreprises

Version du 30 mars 2022

► Discussion générale sur le travail décent et l'ESS lors de la Conférence internationale du Travail de 2022

- Pourquoi une discussion générale sur le travail décent et l'ESS?
- Quelle définition de l'ESS le Bureau propose-t-il de mettre en discussion?
- Où en est l'ESS aux niveaux mondial et régional?
- Comment l'ESS peut-elle contribuer au travail décent et au développement durable?
- Quel est le rapport entre l'ESS et le travail des mandants de l'OIT?
- Que fait l'OIT pour faire avancer l'ESS?
- Quelles sont les prochaines étapes en préparation de la discussion générale?

► Pourquoi une discussion générale sur le travail décent et l'ESS?

▶ La décision

- ▶ Décision prise par la 241^e session du Conseil d'administration du BIT en 2021 de tenir une discussion générale sur "Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS)"
- ▶ Ce sera la première fois où la Conférence internationale du Travail (CIT) tiendra une discussion générale sur l'ESS.



Le contexte mondial à l'origine de cette discussion générale de la CIT

- ▶ Une attention accrue des gouvernements et des partenaires sociaux envers les **modèles économiques centrés sur l'humain**
- ▶ L'occasion de mettre en lumière la **diversité croissante des modèles d'entreprise** qui combinent les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.
- ▶ L'ESS est de plus en plus reconnue pour son rôle pendant les crises financières mondiales et lors de la récente pandémie de Covid-19.
- ▶ La pertinence de l'ESS dans le renforcement de la résilience lors de la **période de post-pandémie**.



► Les résultats attendus du Comité de la CIT sur le travail décent et l'ESS

- Proposer une **définition universelle** du terme "économie sociale et solidaire", y compris des principes et valeurs qui lui sont associés.
- **Evaluer la contribution de l'ESS** à la gestion et à la promotion du soutien global aux personnes dans les transitions qu'elles affrontent dans leur vie professionnelle
- **Fournir des orientations politiques** pour un environnement plus propice à l'ESS.
- **Fournir des orientations au Bureau** sur la manière de promouvoir et faire progresser l'ESS
- Encourager le Bureau à **créer et maintenir des partenariats** avec les acteurs de l'ESS



**Quelle est la définition de l'ESS
proposée par le Bureau pour la
discussion?**

▶ L'ESS est un terme générique qui couvre des unités institutionnelles fondées sur les valeurs et les principes

Selon l'examen d'une sélection de lois sur l'ESS, les valeurs et les principes ont pris une place préminente dans la législation récente sur l'ESS. Les valeurs les plus communes sont:

- ▶ Prendre soin des personnes et de la planète
- ▶ Egalitarisme
- ▶ Interdépendance
- ▶ Intégrité
- ▶ Autogestion



► Un ensemble de principes de l'ESS opérationnalise un ensemble de valeurs de l'ESS

- Coopération volontaire
- Vocation sociale ou intérêt public
- Autonomie et indépendance
- Interdiction ou restriction de la distribution de bénéfices
- Gouvernance démocratique et participative



▶ L'ESS comprend des formes d'organisation qui fonctionnent en accord avec les valeurs et les principes

Elles comprennent:

- ▶ Les coopératives
- ▶ Les sociétés mutuelles
- ▶ Les associations
- ▶ Les fondations
- ▶ Les groupes d'entraide
- ▶ Les entreprises sociales



► Définition proposée, fondée sur les valeurs, les principes et les types d'organisation

L'économie sociale et solidaire (ESS) englobe des unités institutionnelles ayant des **objectifs sociaux et publics**, engagées dans des activités économiques fondées sur **la coopération volontaire, la gouvernance démocratique et participative, l'autonomie et l'indépendance**, dont les règles interdisent ou restreignent la distribution de bénéfices.

Les unités de l'ESS peuvent comprendre **les coopératives, les associations, les sociétés mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide** et d'autres unités fonctionnant en conformité avec les valeurs et les principes de l'ESS dans les économies formelle et informelle.



► **Quel est l'état actuel de l'ESS aux niveaux mondial et régional?**

► Un aperçu mondial de l'ESS

Formes traditionnelles et nouvelles:

- Terminologie fondée sur diverses traditions (p. ex., l'économie sociale, le secteur tertiaire, le secteur sans but lucratif)
- Formes traditionnelles (p. ex. associations, coopératives, mutuelles) et nouvelles formes (p. ex. entreprises sociales) et nouveaux secteurs

Soutien institutionnel

- Soutien accru des institutions régionales (p. ex. l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des Etats américains, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est)

Politique et législation:

- Apparition de politiques et de lois sur l'ESS
- Actualisation des politiques et lois existantes sur les formes d'organisation selon l'ESS

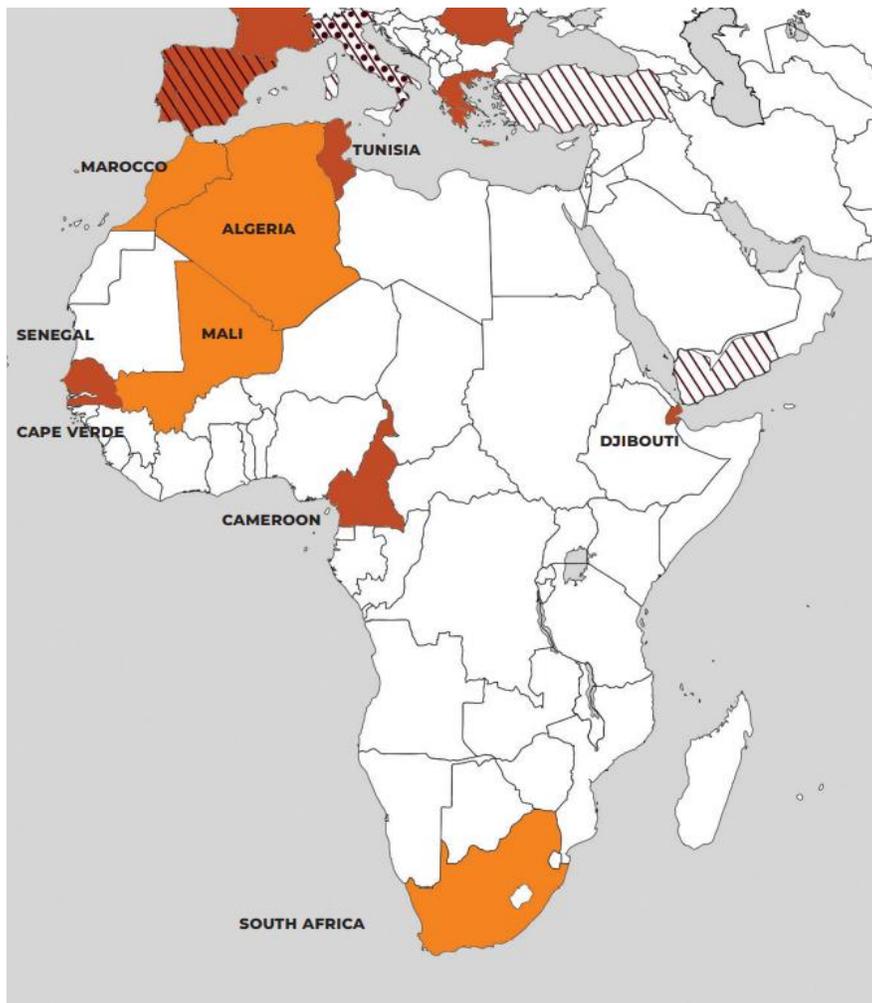
Statistiques:

- Manque d'orientations acceptées internationalement sur les les statistiques de l'ESS
- Peu de régions et de pays disposent d'initiatives statistiques, y compris de la part de leurs organisations de l'ESS (p. ex. le Québec, le Portugal)
- Des fédérations internationales (p. ex. la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance ou l'Alliance coopérative internationale) collectent des données sur les formes d'organisation dans l'ESS.

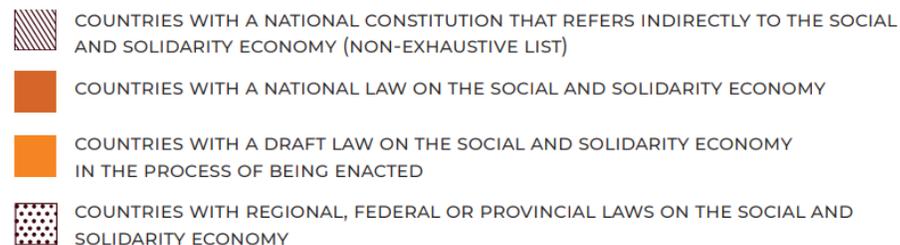
▶ L'ESS par régions

- ▶ Afrique
- ▶ Amériques
- ▶ Etats arabes
- ▶ Asie et Pacifique
- ▶ Europe et Asie centrale

Aperçu de l'ESS en Afrique (1)



- ▶ Il existe **depuis des siècles** un grand nombre de pratiques traditionnelles de coopération en Afrique
- ▶ Coopératives formelles prédominantes dans tout le continent, associations mutuelles actives dans beaucoup de pays d'Afrique occidentale, entreprises sociales en développement en Afrique australe, orientale et septentrionale
- ▶ Des pays adoptent **des cadres juridiques et politiques sur l'ESS** - Cap Vert, Cameroun, Djibouti, Sénégal et Tunisie
- ▶ D'autres ont **rédigé des lois ou des politiques** qui sont en cours d'examen avant adoption - Maroc, Algérie, Mali et Afrique du Sud



▶ Aperçu de l'ESS en Afrique (2)

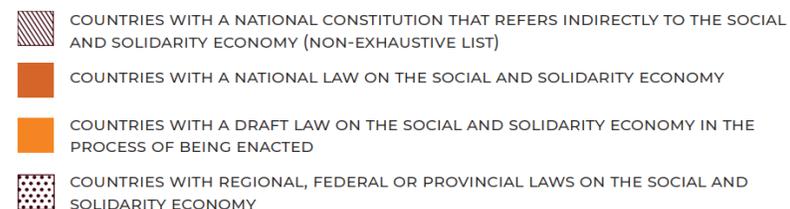
- ▶ **Manque de statistiques fiables et comparables sur l'ESS**
- ▶ **Soutien institutionnel croissant** et reconnaissance par les entités régionales et nationales (Union africaine et Banque africaine de développement)
- ▶ Institutions **régionales spécifiques de l'ESS** en cours de constitution (Réseau africain de l'économie sociale et solidaire)
- ▶ **Forte présence des agences internationales de développement** dans la promotion de l'ESS



Aperçu de l'ESS dans les Amériques (1)



- ▶ **Pratiques fondées sur la solidarité** découvertes avant la mise en place de l'Etat moderne dans les Amériques
- ▶ Les **peuples indigènes** ont une longue tradition de coopération communautaire.
- ▶ L'ESS a été appelée économie sociale/solidaire/populaire et secteur social
- ▶ Les gouvernements **adoptent des politiques relatives à l'ESS** et intègrent l'ESS aux cadres politiques publics
- ▶ Certains pays (p. ex. la Colombie, l'Equateur, l'Uruguay, le Mexique, le Honduras et la Province du Québec au Canada) ont adopté des **lois-cadres relatives à l'ESS**



▶ Aperçu de l'ESS dans les Amériques (2)

- ▶ Manque de statistiques fiables et comparables sur l'ESS, à quelques exceptions près, comme le Québec, au Canada, et le Mexique.
- ▶ L'ESS est représentée dans les organisations régionales (p. ex. la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, les Marchés communs du Sud)
- ▶ Les **réseaux régionaux en matière d'ESS** (p. ex. le Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire en Amérique latine et dans les Caraïbes ou le Réseau de chercheurs latino-américains de l'économie sociale et solidaire)



▶ Aperçu de l'ESS dans les Etats arabes (1)

- ▶ L'expression "économie sociale et solidaire" et ses variantes sont peu utilisées dans les États arabes.
- ▶ Au cours des dernières années, quelques pays de la région ont réformé leurs politiques coopératives
- ▶ Actuellement, il n'y a aucun **cadre politique ou légal sur l'ESS** dans la région
- ▶ Les **coopératives** formelles ont été introduites dans les années 1900.
- ▶ Les **institutions et fondations d'assurance mutuelle** sont répandues dans la région
- ▶ Les **entreprises sociales**, créées en grand nombre par des jeunes, ont surgi au cours des dernière décennies, bien qu'il n'y ait pour le moment aucune politique ou législation.

► Aperçu de l'ESS dans les Etats arabes (2)

- **Manque de statistiques fiables et comparables sur l'ESS**
- Quelques actions récentes de promotion de l'ESS par les **organisations régionales** (Commission économique et sociale des Nations Unies d'Afrique occidentale, Conseil de l'unité économique arabe, Conseil économique et social de la Ligue des États arabes)
- Les agences internationales de développement soutiennent les initiatives d'ESS dans la région (p. ex. l'OIT, l'Union européenne, etc.)



Aperçu de l'ESS en Asie et dans le Pacifique (1)



- ▶ Valeurs d'entraide, de solidarité et de mutualisme **enracinées dans les diverses cultures et traditions de la région**
- ▶ La **crise financière asiatique** de 1997 a ravivé l'esprit de réciprocité ancré dans de nombreux pays asiatiques
- ▶ Les coopératives constituent l'épine dorsale de l'ESS et les **entreprises sociales** ont pris de l'ampleur en Asie au cours des vingt dernières années (p. Ex. en Asie du Sud-Est).
- ▶ Manque de **cadres légaux et politiques sur l'ESS**, à quelques exceptions près (p. ex. projet de loi ESS en République de Corée)

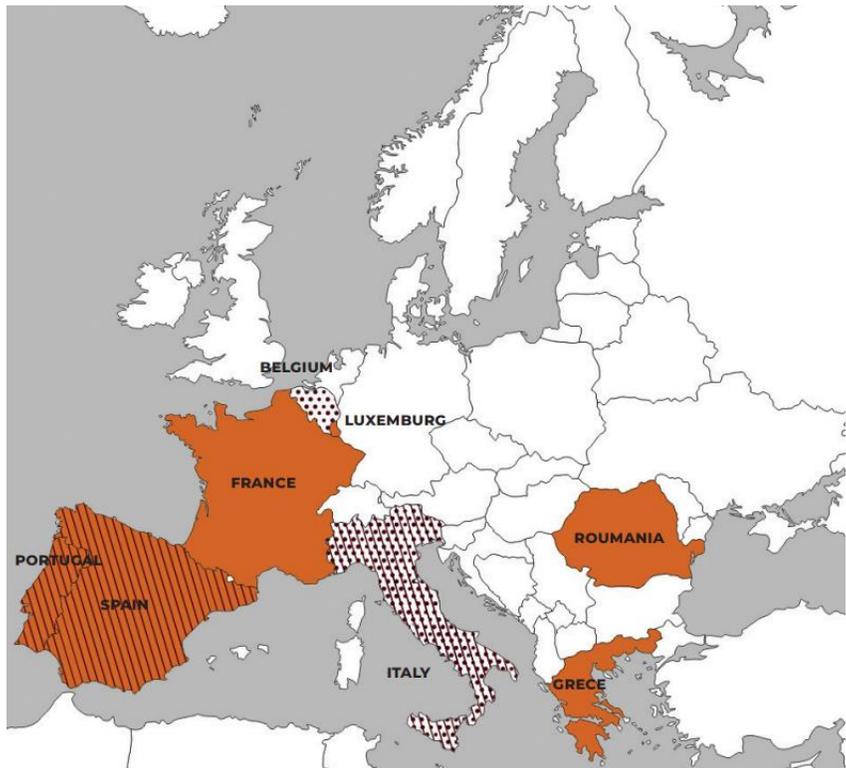
-  COUNTRIES WITH A NATIONAL CONSTITUTION THAT REFERS INDIRECTLY TO THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY (NON-EXHAUSTIVE LIST)
-  COUNTRIES WITH A NATIONAL LAW ON THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY
-  COUNTRIES WITH A DRAFT LAW ON THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY IN THE PROCESS OF BEING ENACTED
-  COUNTRIES WITH REGIONAL, FEDERAL OR PROVINCIAL LAWS ON THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY

▶ Aperçu de l'ESS en Asie et dans le Pacifique (2)

- ▶ **Manque de statistiques fiables et comparables en matière d'ESS** (quelques unes disponibles mais non normalisées, comme en République de Corée et au Japon)
- ▶ **Plusieurs organisations et réseaux régionaux** soutiennent le développement de l'ESS:
 - Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
 - Banque asiatique de développement (ADB)
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
 - Conseil asiatique de l'économie solidaire



► Aperçu de l'ESS en Europe et en Asie centrale (1)



 COUNTRIES WITH A NATIONAL CONSTITUTION THAT REFERS INDIRECTLY TO THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY (NON-EXHAUSTIVE LIST)

 COUNTRIES WITH A NATIONAL LAW ON THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY

 COUNTRIES WITH REGIONAL, FEDERAL OR PROVINCIAL LAWS ON THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY

- Les racines historiques de l'ESS en Europe remontent à la **révolution industrielle**
- Le terme ESS est utilisé dans certains pays alors que "économie sociale" et "entreprise sociale" sont plus courants dans d'autres
- Après la chute de l'Union soviétique, de nouveaux types et modes de coopératives ont apparus dans la Communauté des Etats indépendants. Le terme "entrepreneuriat social" devient courant en **Asie centrale**
- Certains pays ont mis en place des politiques et des programmes visant à soutenir l'**entrepreneuriat social** et à favoriser le **développement des entreprises sociales** (16 Etats membres de l'UE ont adopté une nouvelle législation sur les entreprises sociales)
- Des **lois-cadres sur l'ESS** existent dans certains pays (p. ex. la France, l'Espagne, le Portugal, la Roumanie, la Grèce)

► ilo.org

► Aperçu de l'ESS en Europe et en Asie centrale (2)

- Au niveau de l'UE, les statistiques sur l'ESS indiquent:
 - Plus de 19,1 millions de travailleurs, équivalent à 5,5 millions de postes à plein temps
 - Comptes satellites sur l'ESS (p. ex. au Portugal)
 - Quelques actions récentes des offices statistiques nationaux (p. ex. en Italie)
 - Peu de statistiques dans la plupart des autres pays
- **Caractéristiques de l'ESS dans les institutions en Europe:** le Parlement européen et son Intergroupe "Economie sociale", le Comité de suivi de la Déclaration de Luxembourg, la Commission de l'UE, le Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES)
- **Organisations et réseaux régionaux représentant et soutenant le développement de l'ESS:** Comité économique et social européen, Social Economy Europe, RIPESS Europe, Réseau Euclid



► **Comment l'ESS peut-elle contribuer au travail décent et au développement durable?**

Contributions de l'ESS au travail décent et au développement durable

- ▶ Emploi et génération de revenus
- ▶ Protection sociale et prestation de services sociaux
- ▶ Droits au travail
- ▶ Égalité entre hommes et femmes
- ▶ Dialogue social
- ▶ Transition vers l'économie formelle
- ▶ Prévention des crises, redressement post-crise et promotion de la paix et de la résilience
- ▶ Transition numérique juste
- ▶ Transition juste vers la durabilité environnementale

▶ L'ESS et l'emploi et la génération de revenus

- ▶ L'ESS est source d'emplois directs et indirects
- ▶ Les unités de l'ESS sont présentes dans différents segments des chaînes d'approvisionnement
- ▶ Les unités de l'ESS offrent à leurs membres et à leurs collectivités un ensemble de services qui améliorent les revenus et les moyens de subsistance
- ▶ Les unités de l'ESS créent des emplois dans le cadre d'entreprises appartenant aux travailleurs
- ▶ L'accès aux financements demeure une difficulté pour les unités de l'ESS



▶ L'ESS, la protection sociale et la prestation de services sociaux

- ▶ L'ESS facilite l'accès à la protection sociale pour ses membres
- ▶ Les unités de l'ESS fournissent des services de santé et de soins à leurs membres
- ▶ Des unités de l'ESS sont créées pour fournir des soins de santé et d'autres services de soins (p. ex. coopératives de pharmacie, coopératives de soins, associations communautaires)
- ▶ Les unités de l'ESS jouent un rôle essentiel auprès des travailleurs de l'économie rurale et informelle, qui peuvent être confrontés à des difficultés pour accéder au système de protection sociale formelle



▶ L'ESS et les **droits au travail**

- ▶ Les unités de l'ESS sont tenues de respecter les normes internationales du travail et la législation nationale du travail dans le cadre de leurs relations d'emploi
- ▶ Les normes internationales du travail concernent l'ESS ou les formes d'organisation qui en découlent (p. ex. les R. 193, R. 24, R. 205)
- ▶ L'ESS fait la promotion du respect des normes internationales du travail et prend des initiatives conjointes avec d'autres acteurs communautaires pour faire avancer leurs droits
- ▶ La législation du travail doit être appliquée pour éviter l'utilisation abusive des modes d'organisation qui entrent dans le cadre de l'ESS (p. ex. les pseudo-coopératives)



► L'ESS et l'égalité entre hommes et femmes

- Les unités de l'ESS font la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de l'ODD 5;
 - en renforçant la promotion des femmes dans l'ESS, parmi leurs membres et dans les positions de direction
 - en développant des unités de l'ESS dans des secteurs à forte participation féminine (p. ex. l'économie des soins)
 - en fournissant des services abordables et accessibles aux femmes
 - en donnant aux femmes l'occasion de s'engager dans la prise de décisions et le partage du pouvoir
- Des dispositions juridiques, des normes sociales et des inégalités historiques peuvent entraver les unités de l'ESS
- Lorsqu'elles sont créées par et pour les femmes, les unités de l'ESS peuvent aider à surmonter les contraintes sociales et culturelles



▶ L'ESS et le dialogue social

- ▶ Dans certains pays, les structures verticales de l'ESS participent aux institutions de dialogue social (p. ex., au Niger, les coopératives participent au Comité national du dialogue social)
- ▶ Les représentants des unités de l'ESS peuvent participer aux mécanismes transnationaux de dialogue social, notamment dans les communautés d'intégration régionale (p. ex. l'Association européenne des banques coopératives)



L'ESS et la transition vers l'économie formelle

- ▶ La pandémie de COVID-19 a été particulièrement lourde de conséquences pour les deux milliards de travailleurs informels que compte la planète.
- ▶ Leurs revenus demeurent bien inférieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie
- ▶ Les travailleuses informelles assument de façon disproportionnée la charge du travail non-rémunéré au sein des ménages
- ▶ Les travailleurs indépendants informels peuvent s'organiser en unités de l'ESS pour effectuer la transition vers l'économie formelle
- ▶ Les structures verticales de l'ESS qui rassemblent des travailleurs informels permettent à ces derniers d'être représentés et de faire entendre leur voix
- ▶ Les unités de l'ESS aident à développer les unités de l'économie informelle:
 - en améliorant leur position dans la négociation
 - en mettent à niveau leurs activités via des formes collectives d'entrepreneuriat
 - en permettant l'accès des travailleurs à la protection sociale



► **L'ESS et la prévention des crises, le redressement post-crise, la promotion de la paix et la résilience**

- L'ESS joue un rôle dans la prévention des crises liées à des conflits ou à des catastrophes naturelles et dans le redressement après de telles crises
- Les unités de l'ESS ont été présentes dans la lutte contre les effets négatifs de la crise de la Covid-19
- Les unités de l'ESS soutiennent leurs membres et les communautés pendant les récessions économiques
- Les unités de l'ESS coopèrent avec les gouvernements et les partenaires de développement qui s'efforcent de répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil
- L'ESS participe à la reconstruction des communautés dans les situations post-conflit



▶ L'ESS et la **transition numérique juste**

- ▶ Les unités de l'ESS contribuent à rendre les transitions numériques plus justes en reliant les entreprises et les clients aux employés
- ▶ Les unités de l'ESS utilisent des plateformes de travail numériques pour aider à transformer les processus commerciaux qui ont des répercussions sur l'avenir du travail
- ▶ L'ESS offre un ensemble d'alternatives aux travailleurs, aux producteurs et aux utilisateurs de services numériques, y compris les applications en ligne qu'ils possèdent et contrôlent



► L'ESS et la transition juste vers la durabilité environnementale

- Les unités de l'ESS dans l'agriculture, le logement et l'énergie et les unités de l'économie sociale et solidaire écologisent leurs activités et diminuent leur empreinte environnementale
- Les unités de l'ESS contribuent à la durabilité environnementale en produisant et vendant des produits et services dans les secteurs verts (p. ex., énergie renouvelable, matériaux recyclables, recyclage des déchets électriques et électroniques)
- Les personnes travaillant au tri des ordures dans l'économie informelle ont créé un ensemble varié d'unités de l'ESS, principalement en Amérique latine et en Asie du Sud et du Sud-Est
- L'ESS contribue aux réseaux alimentaires associés au commerce équitable, aux achats solidaires et à l'approvisionnement collectif



► **Quel est le rapport entre l'ESS et le travail des mandants de l'OIT?**

▶ Les Mandants de l'OIT et l'ESS

- ▶ La promotion de cette économie au service du travail décent et du développement durable nécessite la mise en place de **nouvelles formes de coopération** entre les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et la société dans son ensemble
- ▶ Le respect des valeurs et principes de l'ESS exige de placer **les droits des travailleurs** ainsi que **les besoins, les aspirations et les droits de toutes les personnes** au cœur des politiques et des pratiques entrepreneuriales
- ▶ Un environnement favorable à l'ESS est plus facile à mettre en place avec une participation tripartite et en concertation avec d'autres organisations pertinentes et représentatives de l'ESS



► Gouvernements

- Reconnaissance de l'ESS dans la **politique** et la **législation** (p. ex. niveau constitutionnel, lois cadres, stratégies, décrets)
 - Adoption de politiques et lois relatives à l'ESS suivie de la création ou du renforcement des **institutions publiques** chargées de réglementer et de promouvoir l'ESS
 - L'engagement envers le développement de l'ESS génère souvent de la **cohérence politique** et des mécanismes de **coordination** entre les divers domaines politiques
 - Un **environnement propice** à des entreprises de l'ESS durables s'applique aux entreprises durables en général
- Il est important de garantir **des règles du jeu équitables** aux unités de l'ESS, dans des conditions non moins favorables que celles accordées aux autres formes d'organisation entrepreneuriale et sociale



► Organisations de travailleurs

- Les organisations de travailleurs et les unités de l'ESS partagent **des valeurs et des principes communs, une histoire** et, parfois, **des institutions transversales**
 - Les organisations de travailleurs **ont créé des unités de l'ESS** en faveur de leurs membres dans le commerce de détail, le logement abordable, la finance à petite échelle, les mutuelles d'assurance, l'éducation et la formation, ainsi que dans la préservation de l'emploi
 - Les organisations de travailleurs et les unités de l'ESS collaborent dans **l'économie informelle**
 - Les organisations de travailleurs nouent parfois des **alliances** avec l'ESS pour atteindre des objectifs communs
- Les organisations de travailleurs pourraient **conseiller et assister les travailleurs de l'ESS** en vue de leur affiliation à des organisations de travailleurs et aider leurs membres à créer des unités de l'ESS



► Organisations d'employeurs

- Les unités et les structures verticales de l'économie sociale et solidaire **adhèrent parfois à des organisations d'employeurs**
 - Les organisations d'employeurs peuvent **élaborer des structures et fournir des services** aux unités de l'ESS ainsi qu'à leurs structures horizontales et verticales
 - Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent aussi **mettre en place** leurs propres organisations d'employeurs
 - Les structures verticales et horizontales de l'ESS peuvent être représentées dans les **plateformes internationales du secteur privé** aux côtés d'autres organisations d'employeurs
- Les organisations d'employeurs pourraient envisager, le cas échéant, d'**accueillir dans leurs rangs** des unités de l'ESS et leur fournir des services de soutien appropriés, aux mêmes conditions qu'à leurs autres membres



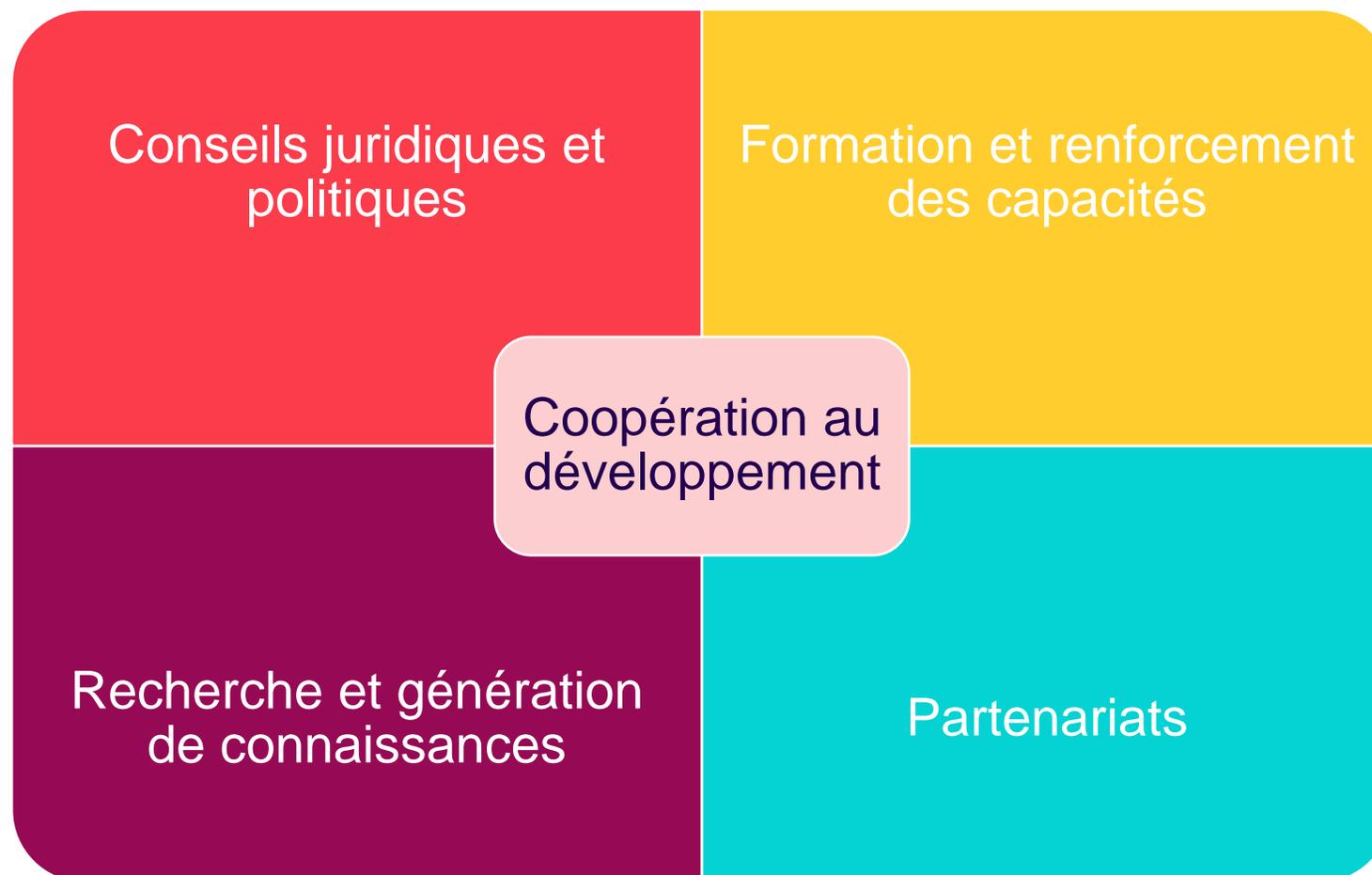
► **Que fait l'OIT pour faire progresser l'ESS en direction du travail décent ?**

Unité des coopératives de l'OIT (COOP)

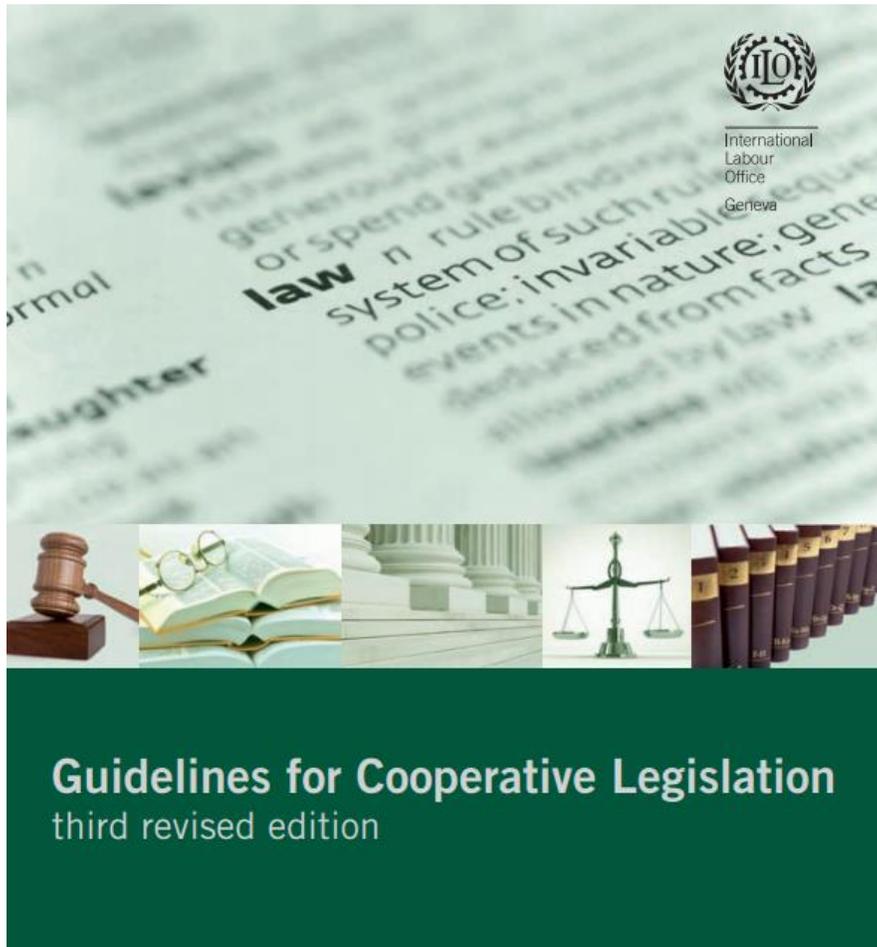
- ▶ COOP a été créée en 1920 par décision de la troisième session du Conseil d'administration de l'OIT
- ▶ Elle travaille depuis plus d'un siècle à faire progresser les coopératives en répondant aux demandes des Mandants, en partenariat avec les organisations coopératives
- ▶ Au cours de la dernière décennie, l'OIT a mené un ensemble de travaux sur l'ESS au sens large
- ▶ Pour intégrer les unités de l'ESS dans ses programmes, le Bureau suit l'approche "Une seule OIT"



Services de l'OIT en matière d'ESS



Conseils juridiques et politiques



- ▶ L'OIT apporte des conseils juridiques et politiques en se fondant sur sa Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002
- ▶ La recommandation et le Guide de législation coopérative de l'OIT ont été suivis par plus de 117 pays dans le soutien à l'examen et à l'élaboration de politiques et lois sur les coopératives
- ▶ Le Bureau reçoit de ses Mandants dans les Etats membres des demandes de soutien à l'élaboration de politiques et de législation sur l'ESS (p. ex. Tunisie, Afrique du Sud, Costa Rica)
- ▶ Des demandes récentes concernent l'assistance technique à la mise en œuvre des politiques d'ESS (p. ex. Cameroun, Djibouti)

Recherche et génération de connaissances

- ▶ Améliorer la compréhension du rôle des coopératives et de l'ESS au sens large dans la promotion du travail décent et du développement durable
- ▶ Promouvoir la publication Guidelines concerning statistics of cooperatives, adoptée lors de la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail afin de disposer de données harmonisées et comparables sur les coopératives
- ▶ Produire des documents de recherche et des notes d'information (p. ex. sur le travail des enfants, les déplacements forcés, l'économie de plateforme, les énergies renouvelables et l'économie créative)
- ▶ Diffuser des connaissances via des pages spéciales de l'OIT sur les coopératives et l'ESS au sens large, des lettres d'information électroniques mensuelles, des vidéos sur les coopératives et l'ESS au sens large, des webinaires, des blogs, des podcasts, des entrevues et des conférences



Monthly newsletter >



Statistics on Cooperatives Countries in Focus series >



Transforming our world: A cooperative 2030 series >



Cooperatives and the World of Work Series >



Cooperative legislation and policy >

Publications choisies de l'OIT

Économie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune

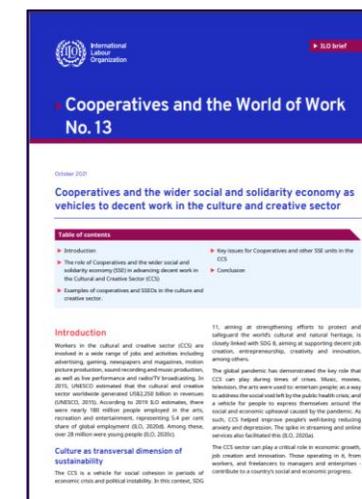
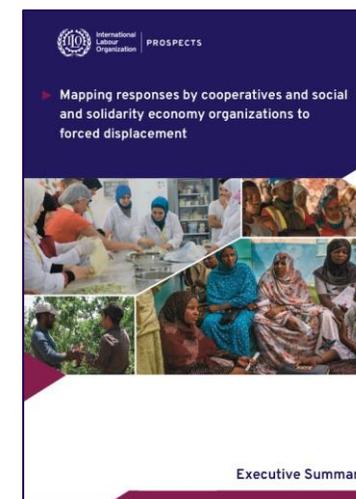
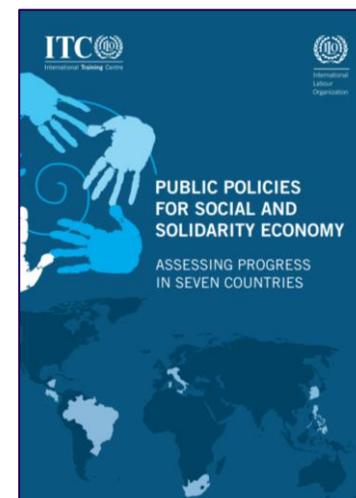
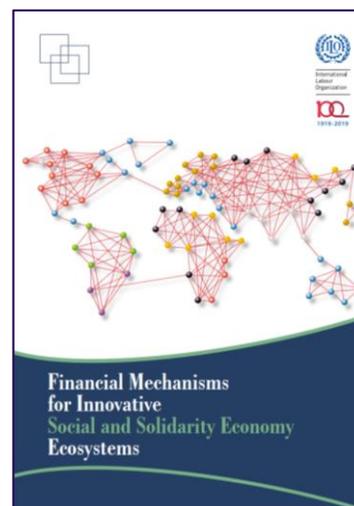
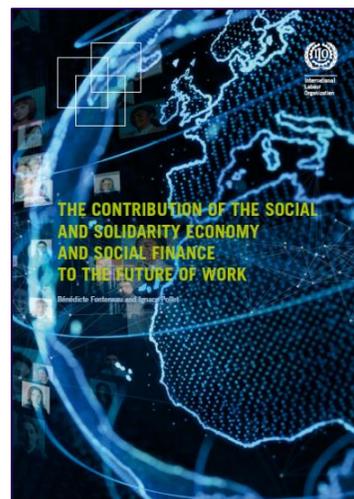
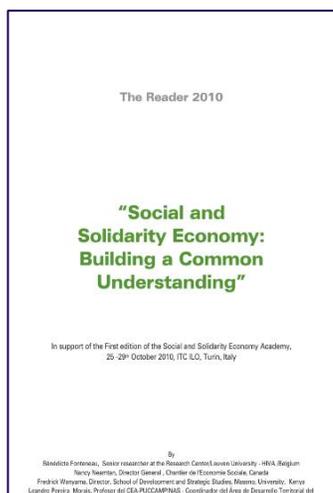
La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail

Les mécanismes de financement des écosystèmes innovants de l'économie sociale et solidaire

Série d'études sur les politiques publiques en faveur de l'ESS

Cartographie des réponses des coopératives et des OESS aux déplacements forcés

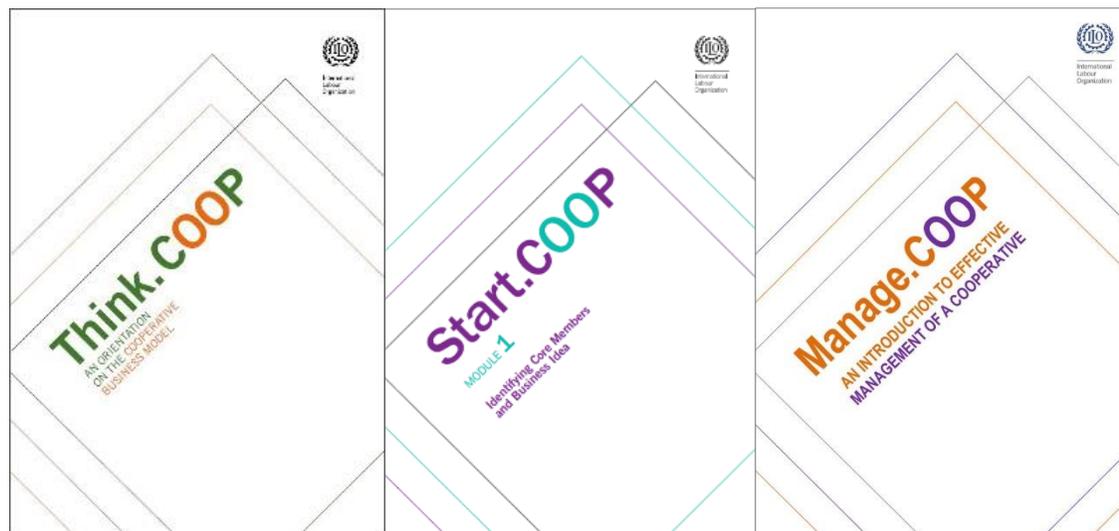
Notes d'information sur les coopératives et le monde du travail



Formation et renforcement des capacités - Principaux outils de l'OIT

Our.Coop

Outils pédagogiques fondés sur des activités pour qui veut comprendre, créer et gérer des coopératives



► Dialogue politique et plateformes de connaissances

- **Académie de l'OIT sur l'ESS**: Rassemble des praticiens et des décideurs politiques du monde entier en vue du partage des expériences, bonnes pratiques et leçons apprises sur l'ESS
- **SSE Collective Brain**: Centre de connaissances de l'Académie de l'OIT sur l'ESS destiné à permettre des échanges et la coopération au-delà des interactions en présentiel pendant les Académies sur l'ESS



► Coopération au développement

Les projets de coopération au développement de l'OIT soutiennent la création d'unités de l'ESS pour la promotion du travail décent et du développement durable.

- Formalisation de l'économie informelle
- Promotion de la couverture sanitaire universelle
- Abolition du travail des enfants et du travail forcé
- Promotion de l'emploi des jeunes et autonomisation économique des femmes
- Création d'opportunités de création de revenus dans les communautés affectées par des conflits ou des catastrophes naturelles et promotion de la paix et de la cohésion sociale
- Facilitation du commerce

Tunisie

Soutien à l'emploi des jeunes par l'ESS et renforcement de la résilience des OESS dirigées par des femmes affectées par la Covid-19

Sierra Leone

Amélioration du développement des chaînes de valeur et de l'entrepreneuriat agricoles sensibles aux conflits par des coopératives

Sénégal

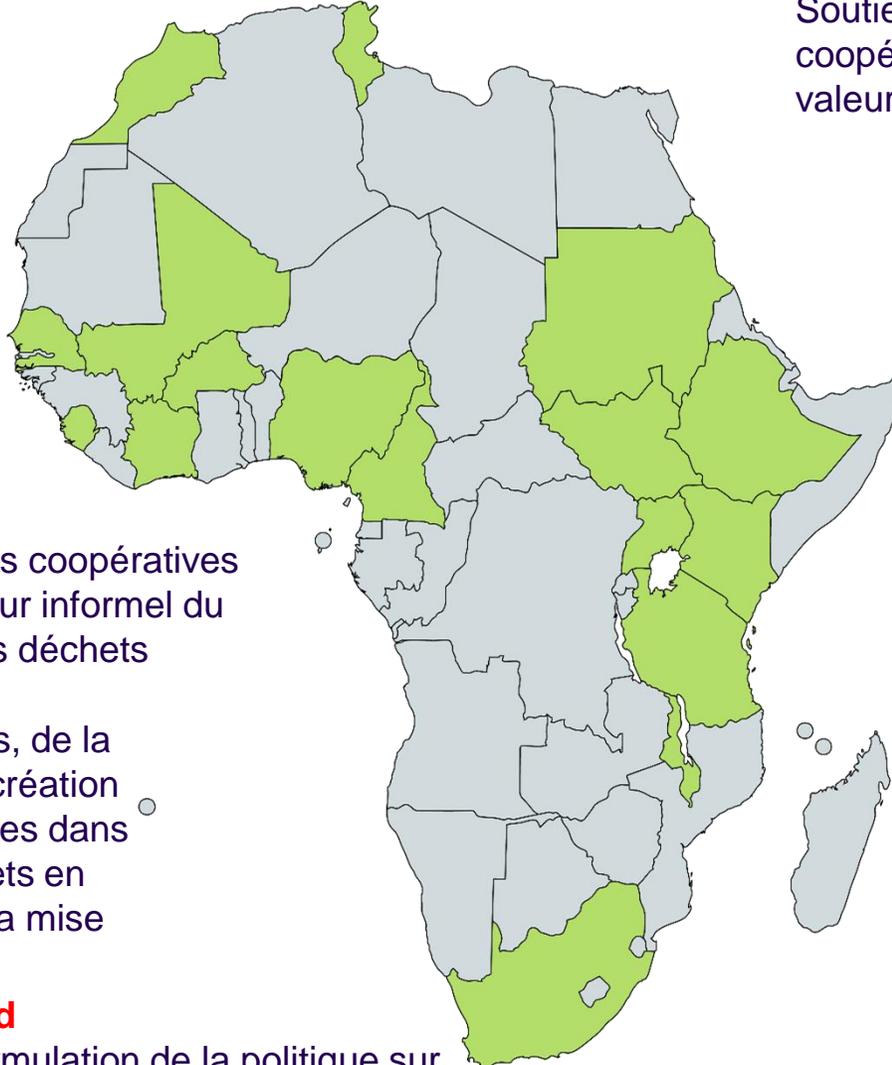
Promotion des coopératives dans le secteur informel du recyclage des déchets

Cameroun

Promotion de l'autonomisation des femmes, de la résilience et de la cohésion sociale par la création de coopératives; promotion des coopératives dans le secteur informel du recyclage des déchets en coopération avec les syndicats; soutien à la mise en œuvre de la loi sur l'ESS

Afrique du Sud

Soutien à la formulation de la politique sur l'économie sociale



Ethiopie

Soutien à la création de coopératives dans les chaînes de valeur agricoles

Soudan du Sud

Soutien au développement rural par des coopératives

Kenya, Ouganda, Soudan, Ethiopie

Soutien aux populations réfugiées et aux communautés d'accueil grâce à la création de coopératives

Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Nigeria, Malawi, Mali et Ouganda, Tanzanie

Promotion des principes et droits fondamentaux au travail au moyen de la création de coopératives (en mettant l'accent sur le travail des enfants) dans les secteurs agricole et minier: cacao, thé, café, orpaillage et coton

Coopération au développement: Asie

**Chine, Indonésie, Japon,
Malaisie, Philippines,
République de Corée**

Renforcement de l'ESS en Asie
- Phase 1 (2019-2021)

**Cambodge, Kirghizistan,
Laos, Mongolie, Thaïlande,
Vietnam**

Renforcement de l'ESS en
Asie - Phase 2 (2021-2023)



République de Corée

Initiative sur les statistiques des
coopératives (avec quatre autres pays
d'autres régions: Costa Rica, Italie,
Tanzanie et Turquie)

Coopération au développement: Amérique latine et centrale

Mexique

Collaboration avec l'Institut national de l'économie sociale pour institutionnaliser les outils de l'OIT sur le développement des coopératives (Think.Coop et Start.Coop)

Bolivie

Formation de renforcement des capacités pour plus de 600 participants venant de 20 coopératives dans le secteur des mines et carrières à La Paz, Potosi, Oruro, Cochabamba et Santa Cruz



Costa Rica

Soutien technique à la création de la première politique publique nationale sur l'ESS

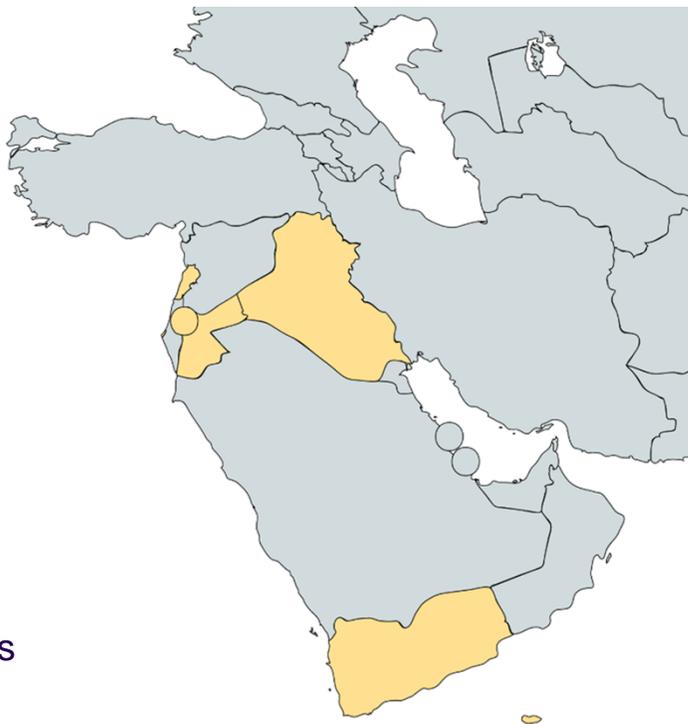
Coopération au développement: États arabes

Territoire palestinien occupé

Soutien à la création de coopératives au moyen de la création ou du renforcement des cadres politiques, juridiques et institutionnels

Yémen

Contribution à la réduction de la vulnérabilité, renforcement de la résilience des communautés touchées par la crise, fourniture d'opportunités de moyens de subsistance durables et accès aux services de base, grâce à des coopératives et d'autres organisations communautaires



Irak et Liban

Soutien aux populations réfugiées et aux communautés d'accueil grâce à des coopératives et d'autres unités de l'ESS

Jordanie

Soutien aux populations réfugiées et aux communautés d'accueil grâce à des interventions aux niveaux macro, meso et micro sur les coopératives et d'autres unités de l'ESS

Partenariats

Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'Économie sociale et solidaire

- ▶ L'OIT a co-fondé et préside actuellement ce groupe de travail
- ▶ 18 institutions spécialisées des Nations Unies et l'OCDE en sont membres et 13 organisations de la société civile ont un statut d'observateur

Organisations de l'ESS et centres de recherche

- ▶ Organisations faîtières de l'ESS au niveau international (p. ex. GSEF, RIPESS) et national (p. ex. JCCU, Legacoop)
- ▶ Institutions de recherche, comme: CIRIEC international; EURICSE; HIVA, EMES International

Partenariats centrés sur les coopératives

- ▶ L'ACI a un statut consultatif général auprès de l'OIT depuis 1919 et a signé un protocole d'accord en 2019 en utilisant le Futur du travail comme cadre
- ▶ L'OIT est membre du COPAC, un partenariat à acteurs multiples entre des représentants du mouvement coopératif

Partenariats régionaux

- ▶ Union africaine (UA): l'OIT soutient l'élaboration de la stratégie sur l'ESS
- ▶ Commission européenne (CE): l'OIT participe au Groupe d'experts sur l'économie sociale et les entreprises sociales (GECES) ▶ ilo.org

**Quelles sont les prochaines étapes
en préparation de la discussion
générale?**

► Défis et recommandations

- En dépit de l'élan croissant qui entoure l'ESS, des défis importants demeurent au sujet des données, de la législation, des institutions de soutien et des services
- Il faut créer un environnement favorable à l'ESS au moyen de la participation tripartite avec des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs
- Sur la base des conclusions de la discussion générale, le Bureau devrait affiner encore ses services en matière d'ESS pour soutenir ses Mandants en partenariat avec les organisations de l'ESS



Comment participer à la discussion générale sur le travail décent et l'ESS

Téléchargez et lisez le rapport (disponible en allemand, anglais, arabe, bahasa indonésien, chinois, espagnol, français, hindi, italien, japonais, portugais et russe)

Diffusez le rapport et organisez des discussions à son sujet dans vos pays

Suivez, en qualité de mandants ou d'observateurs, la discussion générale de la CIT en juin 2022, à l'occasion de la CIT



▶ Merci beaucoup !

Pour plus d'informations, voir

- ▶ [Page spéciale de l'OIT sur les coopératives](#)
- ▶ [Page spéciale de l'OIT sur l'ESS](#)

Pour garder le contact:

- ▶ [Abonnez-vous à la lettre d'information électronique de l'OIT sur les coopératives et l'ESS au sens large](#)
- ▶ Suivez les comptes twitter sur le travail de l'OIT en matière de coopératives et d'ESS au sens large ([@coopsemploy](#) et [@sseacb](#))

